

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 17 mars 2021 du  
Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, séance tenue par  
visioconférence, avec enregistrement audio, le 31 mars 2021 à 19 h 00**

Présences :

- M<sup>mes</sup> Victoire Marin, maire – Grosses-Roches  
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre  
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule  
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane  
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire – Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme  
Éric Normand, maire suppléant – Sainte-Félicité  
Dominique Roy, maire – Les Méchins  
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité et préfet

Absence :

- M. Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum par visioconférence (zoom). La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents en visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 00.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande à la ministre des Affaires municipales – Autorisation de signature de l'entente de délégation de compétences à DEM
4. Fermeture de la séance

---

**RÉSOLUTION 207-03-21**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil présents forment le quorum et conviennent de traiter le point 5.2 de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION 208-03-21**

### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT L'EXERCICE DE CERTAINS POUVOIRS DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QU'**vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)* (ci-après la « LCM »), une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, elle peut notamment prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale, ainsi qu'élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 126.3 de la LCM, une municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité régionale de comté administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 126.4 de la LCM, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif (ci-après « OBNL »);

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie souhaite signer une entente de délégation à l'organisme sans but lucratif Développement économique Matanie (DEM) et lui confier les mandats suivants :

- Le développement économique et durable, incluant la gestion des fonds FLI et FLS;
- Le développement touristique, la promotion, l'accueil (BAT);
- Le marketing territorial et l'attractivité (coordination et pilotage);

**CONSIDÉRANT** la signature, le 22 février 2021, de la convention d'aide financière Accès entreprise Québec (AEQ) entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente de délégation de compétences à conclure entre la MRC de La Matanie et Développement économique Matanie (DEM) et sont en accord avec son contenu;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander, préalablement à sa conclusion, l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, l'autorisation de conclure une entente de délégation de certains pouvoirs de la MRC à l'organisme Développement économique Matanie (DEM);

**QUE** sur confirmation de l'autorisation de la Ministre, le préfet, monsieur Andrew Turcotte, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie ladite entente;

**QUE** la directrice générale soit et est mandatée pour transmettre, à la direction régionale du MAMH, le projet d'entente et la résolution adoptée à cet effet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 209-03-21**

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet,  
Andrew Turcotte

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière,  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet,  
Andrew Turcotte*